Ville de Montbéliard

Arrêté du Maire

N° 2026-1411/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise EMBERGER TP – 1 route de Mertzen - 68580 STRUETH – en date du vendredi 06 novembre 2026

Vu l'arrêté municipal no 2026-1347/AG du lundi 02 novembre 2026

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de branchement en eau potable - 14 Rue Parmentier, tout en assurant la sécurité des usagers

Objet : Circulation et stationnement – 14 Rue Parmentier – Travaux EMBERGER TP

Arrêtons,

Article 1 :

L'arrêté municipal n° 2026-1347/AG en date du lundi 02 novembre 2026 est prorogé **jusqu'au mardi 10 novembre 2026**

Article 2 :

Toutes les signalisations nécessaires seront mises en place par l'entreprise EMBERGER TP - 1 route de Mertzen - 68580 STRUETH, chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le vendredi 6 Novembre 2026

Le Maire

VILLE DE MONTBÉLIARD DOUBS

Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Affiché le : 09/11/2026
Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com